



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ TEMPORAIRE n° 2024-68/V
PORTANT réglementation du stationnement rue de la Gare

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),
VU la demande de Monsieur Christian REHM, reçue en mairie le 16 juillet 2024, demandant la réservation de trois places de stationnement devant le n°24 rue de la Gare, pour la réfection de l'enseigne lumineuse, 2 demi-journées durant la période du 5 au 12 août 2024,

CONSIDERANT que la réservation de trois places de stationnement devant le n°24 rue de la Gare, pour la réfection de l'enseigne lumineuse, 2 demi-journées durant la période du 5 au 12 août 2024, nécessite une réglementation particulière du stationnement,
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers, il y a lieu de prendre des mesures,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Stationnement interdit

En raison de la réservation de trois places de stationnement devant le n°24 rue de la Gare, le stationnement sera interdit selon matérialisation 2 demi-journées durant la période du 5 au 12 août 2024.

Article 2 : Pose de la signalisation

La signalisation réglementant le stationnement des véhicules sera mise en place et enlevée par le demandeur.

Article 3 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- au SIS 67
- à la CeA - Saverne
- au demandeur, M. Christian REHM
- au service technique de la commune
- inscrite au registre des arrêtés
- affichée en mairie

Le Maire de Dettwiller,

- certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

* vu la notification le 17 JUL. 2024

* vu l'affichage à la porte de la mairie le 17 JUL. 2024

* vu la publication en ligne le 17 JUL. 2024



Fait à Dettwiller, le 16 juillet 2024
Le Maire, Pascal BOEHM